

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN****ARRÊTÉ N°AP_2024_0262**
Arrêté Permanent8. Domaines de compétences par thèmes
8.3 Voirie**Numérotation de voirie - chemin du Moulin de la Chaussée - Équeurdreville-
Hainneville - 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction
et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués,
VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,
VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de
numérotation des voies, il est nécessaire de donner un numéro de voirie aux parcelles situées
chemin du Moulin de la Chaussée,

ARRETE

ARTICLE 1 – La parcelle cadastrée 173 section BK 13 est numérotée 13 chemin du Moulin de la
Chaussée - Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,
La parcelle cadastrée 173 section BK 11 est numérotée 14 chemin du Moulin de la Chaussée -
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,
La parcelle cadastrée 173 section BK 8 est numérotée 15 chemin du Moulin de la Chaussée -
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,
La parcelle cadastrée 173 section BK 10 est numérotée 16 chemin du Moulin de la Chaussée -
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,
La parcelle cadastrée 173 section BK 7 est numérotée 17 chemin du Moulin de la Chaussée
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,
La parcelle cadastrée 173 section BK 9 est numérotée 18 chemin du Moulin de la Chaussée
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le
demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou
contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de
deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens »
accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre
de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint**Patrice Martin**

Signé électroniquement par : Patrice MARTIN

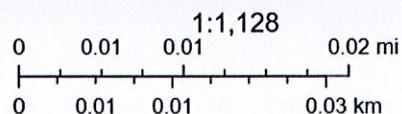
Date de signature : 10/07/2024

Qualité : Elu Voirie, Eclairage public, Mobilier urbain, Atelier mécanique

Numérotation chemin du Moulin de la Chaussée



24/05/2024 09:34:27



publié le 12/07/2024.

Cadastre DGFIP 2022, Le Cotentin